



## COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2021

### PROCÈS VERBAL

-----

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un, les élu.e.s du Comité syndical du Syndicat de l'Établissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqué.e.s par le Président le douze mai deux mille vingt et un, se sont réuni.e.s à 14h30.

**Étaient présent.es (modifications des présences en cours de séance, signalées dans le corps du texte) :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

***En présentiel au 12 rue Villiot***

M. OLLIER

***En visioconférence :***

M. LECLERC

Mme MONTANDON

M. VAUGLIN

**Au titre du Conseil de Paris :**

***En visioconférence :***

Mme BLAUDEL

Mme BROSSEL

M. LERT

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

***En visioconférence :***

M. LARGHERO

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

***En présentiel, dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs sis 12, rue Villiot***

M. MOLOSSI

***En visioconférence :***

M. BEDREDDINE

M. KERN

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :*****En visioconférence :***

Mme DURAND  
M. GUERIN  
M. GUILLAUME

**Au titre de la Région Grand-Est****Au titre de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole :*****En visioconférence :***

M. VIART  
M. ABEL

**Au titre de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise*****En visioconférence :***

M. MARIN

**Au titre de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux :*****En visioconférence :***

M. SARAZIN

**Étaient absent.es excusé.es :**

M. ALPHAND  
M. AQUA  
M. BERRIOS  
M. BLUTEAU  
M. COURTES  
Mme DUCHENE  
M. GOUJON  
M. LORIAU

**Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :**

Monsieur Vincent BEDU à Madame Valérie MONTANDON  
Monsieur Christophe NAJDOVSKI à Madame Célia BLAUDEL  
Madame Josiane FISCHER à Monsieur Denis LARGHERO  
Monsieur Christian METAIRIE à Monsieur Didier GUILLAUME  
Monsieur Sylvain RAIFAUD à Monsieur Dan LERT

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 14h 30.

Il fait état des pouvoirs qui ont été donnés à des élu.e.s présent.e.s par des élu.e.s absent.e.s.

Il aborde l'ordre du jour de la séance qui a été adressé à chaque élu.e, accompagné des présentations et projets de délibérations ainsi que de leurs pièces jointes, dans le délai de 8 jours conformément aux dispositions du règlement intérieur du Syndicat mixte.

**Mr SARAZIN** accepte de remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

**Frédéric MOLOSSI** propose de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.

*Le Procès-verbal du Comité syndical du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité*

En préambule, **Frédéric MOLOSSI** explique que cette séance du comité syndical est particulière puisque c'est la dernière pour un certain nombre de membres dont le mandat échoit à la fin du mois de juin, qui pour certains seront candidats à leur propre succession, d'autres non. Il remercie pour leur participation les collègues qui, n'étant pas candidats aux élections départementales, quittent le comité, et souhaite également le meilleur à ceux qui se représentent.

À titre personnel, il est candidat à sa succession en tant que conseiller départemental et formule l'espoir de retrouver le plus grand nombre de collègues à l'issue de cette séquence électorale. Président depuis 2012, il indique avoir pris beaucoup de plaisir à assumer cette fonction. Durant tout ce temps, l'établissement a parcouru un long chemin. Le syndicat est reconnu comme un outil incontournable de gestion et d'animation du bassin versant au service des collectivités et de leurs habitants. C'est le fruit du travail des professionnels de cet établissement, mais c'est aussi le fruit de l'engagement de chacun des administrateurs. Il les en remercie ainsi que les collègues élus qui ont siégé auparavant.

En tant que « petit dernier » à rejoindre l'EPTB, **Patrick OLLIER** déclare qu'il se réjouit de la manière dont la Métropole a été accueillie et de la manière dont les services ont collaboré. Il indique avoir trouvé, avec le préfet MOURIER, directeur général des services, auprès des collaborateurs de l'EPTB et auprès du président MOLOSSI, l'expérience, le dynamisme et la compétence qui font que le travail se fait en parfaite cohésion et en harmonie. Il remercie le président pour le travail réalisé et lui rend hommage pour les neuf années consacrées à l'établissement. Au nom du conseil métropolitain, il le remercie pour cette période dont il espère qu'elle n'est pas terminée et se réjouit de pouvoir continuer à travailler ensemble.

**François VAUGLIN** s'associe aux propos de Patrick OLLIER. Il indique que cela a été un vrai plaisir de travailler avec Frédéric MOLOSSI pendant toutes ces années. Il croit dans ses chances et espère le retrouver bien vite. En son nom mais également au nom des conseils d'administration passés, il lui adresse un très fraternel salut et un immense merci pour son sens du consensus et de la construction d'un consensus qui a du sens, ce qui est une qualité rare et précieuse.

**Jean-Pierre ABEL** s'associe aux paroles qui viennent d'être dites par ses collègues. L'agglomération troyenne a elle aussi apprécié le travail réalisé par le président, qui a su être un fédérateur durant toutes ces années, ainsi que le travail de toute son équipe. Il souligne qu'il est important d'avoir su porter un regard sur les territoires en amont et d'avoir su rassembler. M. ABEL souhaite et ne doute pas de retrouver le président très rapidement. Il remercie les équipes pour l'excellent travail et les excellentes relations durant les années passées.

**Frédéric MOLOSSI** remercie les intervenants et propose de passer à l'examen des délibérations. Pour les deux premières, il propose, sauf demande de précision ou remarque, un vote sans débat.

COMMUNICATION N°2021-26/CS RELATIVE AUX DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES ENTRE LE 30 MARS ET LE 4 MAI 2021

*Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.*

**COMMUNICATION N° 2021-27/CS RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES PASSÉS DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 30 AVRIL 2021**

**Didier GUILLAUME** remercie Frédéric MOLOSSI pour le mot d'introduction qui salue les partants. Sur la communication 27, il fait le constat de montants importants, notamment en ce qui concerne le seuil de plus de 5 M€. Il signale que, dans certaines collectivités, le choix est fait de réunir les appels d'offres pour des montants inférieurs à un seuil et demande s'il serait envisageable de le déterminer en fonction de certaines opérations, notamment en fonction du projet de la Bassée. La commission pourrait être réunie à titre consultatif, par exemple pour des montants de 3 M€, afin d'avoir un suivi des propositions de marchés.

**Frédéric MOLOSSI** demande à M. GUILLAUME s'il fait référence notamment au marché relatif aux travaux d'entretien des lots 1.

**Didier GUILLAUME** répond que sa demande est plus globale. Comme le seuil est assez haut, il suggère de présenter, lors d'une réunion de la commission ou à chaque comité, un tableau récapitulatif des sommes engagées.

**Frédéric MOLOSSI** déclare que c'est une bonne question. L'habitude avait été prise d'avoir des seuils moins élevés par le passé, à tel point qu'il fallait parfois réunir de manière extrêmement régulière la CAO, ce qui n'était pas toujours efficace et utile. Le principe a été adopté ensemble d'appliquer les seuils légaux qui permettent d'aller jusqu'à des marchés de montants élevés. Il va de soi qu'au moment de la réélection du bureau et du prochain comité syndical, ce sujet sera révoqué pour envisager le cas échéant de baisser les seuils, de telle sorte à réunir de manière plus régulière la commission d'appels d'offres. Pour les marchés très importants relatifs à la Bassée, de près de 50 M€, à l'automne prochain, il va de soi qu'ils feront l'objet d'une convocation d'une commission d'appels d'offres. Nonobstant ces marchés qui atteignent des montants exceptionnels, M. MOLOSSI retient la proposition de Didier GUILLAUME et propose d'y travailler dans la perspective de la réinstallation des instances délibérantes, qui pourront décider d'un abaissement du seuil à un montant qu'il faudra définir tous ensemble.

**Madame DUCHÊNE, Monsieur MARIN, Monsieur KERN et Monsieur LERT ont rejoint la réunion et votent à partir de la délibération 2021-27**

*Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.*

**COMMUNICATION N° 2021-28/CS RELATIVE À L'ÉTAT DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES CONSOMMÉS DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 AVRIL 2021**

**Frédéric MOLOSSI** indique que le budget primitif de l'EPTB pour 2021 a été approuvé le 10 décembre 2020 pour un montant global de 48,29 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 20,57 M€, dont 14,37 M€ de dépenses réelles, et la section d'investissement à 27,71 M€.

Les taux de réalisation au 28 avril 2021 sont les suivants :

Fonctionnement 2021 au 30/04	3 851 347,64 €	26,27%
Investissement 2021 au 30/04	2 666 338,32 €	9,62%

Comparativement à 2019 et 2020 à la même période, le taux de consommation en section de fonctionnement est légèrement supérieur au niveau constaté ces deux dernières années (24,73 % en 2019 et 24,02 % en 2020), le taux de consommation en section d'investissement est équivalent à 2020 (9,80 %) mais inférieur à 2019 à la même date (11,46 %).

Les dépenses d'investissement vont s'accélérer d'ici la fin du deuxième trimestre en raison des chantiers qui débutent actuellement (suite à la notification des marchés) et qui doivent se terminer avant la période estivale.

Les charges de personnel affichent un taux de réalisation de 31,88 %, ce qui est significativement plus élevé que les niveaux 2019 (21,77 %) et 2020 (21,55 %) à la même date. Cette augmentation est due à des ajustements techniques et aucunement à un dérapage des charges de personnel.

**Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-29/CS RELATIVE AU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – EXERCICE 2020**

**Frédéric MOLOSSI** rappelle que le compte administratif ne fait que retracer l'ensemble des mouvements budgétaires, regroupant ainsi l'ensemble des dépenses et recettes effectives, réalisées durant l'exercice budgétaire précédent. Il s'agit du bilan financier de l'ordonnateur présentant les résultats comptables de l'exercice qui permet à tout un chacun de contrôler la gestion de la comptabilité.

Monsieur MOLOSSI quitte la salle, laissant la présidence de la séance à M. OLLIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour l'adoption de cette délibération et de la suivante, comme le code général des collectivités locales l'exige.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-30/CS RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS**

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-31/CS RELATIVE À L'AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2020**

Frédéric MOLOSSI indique que l'exécution du budget 2020 présente le résultat suivant :

- En fonctionnement, avant report : un excédent de 3 470 354,43 €,
- En investissement, avant report : un déficit de 1 034 108,90 €.
- Après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture s'établit comme suit :
- En fonctionnement : un excédent de 3 470 354,43 €,
- En investissement : un déficit de 5 720 555,32 €.

Aucun reste à réaliser 2020 n'est à intégrer au budget supplémentaire 2021.

Ainsi, **le résultat définitif de clôture**, qu'il convient de couvrir au budget supplémentaire, s'élève à - **2 250 200,89 €**.

Le résultat de l'exercice 2020 est retranscrit intégralement dans le document de séance.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-32/CS RELATIVE AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2021**

**Frédéric MOLOSSI** indique que toutes sections et tous mouvements confondus, le budget supplémentaire soumis à l'approbation prévoit une augmentation de la masse budgétaire de 5,95 M€, soit 12,33 % (contre 14,69 % en 2020 et 23,71 % en 2019) : + 15 K€ en section de fonctionnement ; + 5,94 M€ en investissement.

En prenant en compte l'ensemble des ajustements proposés, les recettes supplémentaires et la diminution des dépenses de fonctionnement, permettent de couvrir le déficit de l'exercice 2020, d'augmenter légèrement le virement à la section d'investissement (autofinancement) de 184,8 K€ et surtout de diminuer le montant de la prévision d'emprunt d'équilibre qui s'élevait à 12,97 M€.

De ce fait, les emprunts contractés auprès de la Banque Postale et de la Caisse des Dépôts et Consignations devraient être mobilisés seulement lors des exercices 2022 et 2023, permettant de faire face en partie aux décaissements conséquents prévus sur ces périodes pour la réalisation du site pilote de la Bassée.

Le prochain chantier consiste à :

- Préparer le budget 2022 ;
- Flécher des nouveaux emprunts à envisager pour le financement des investissements nécessaires à l'entretien et à la modernisation des 4 lacs-réservoirs existants;
- Poser les bases d'une résorption du déficit qui devient chronique sur les derniers exercices budgétaires.

**Monsieur MOLOSSI** souligne que la participation de la Métropole du Grand Paris a été au-delà de la contribution pour l'exercice 2021, ce dont il remercie son président, ses services et l'ensemble des collègues qui ont délibéré en ce sens il y a quelques semaines.

Concernant le projet de la Bassée, suite à un entretien avec le préfet de région, l'EPTB a obtenu dès 2021 le versement de 30 % du montant global de la participation de l'Etat, qui prend en charge 50 % du projet, ce qui n'était pas acquis puisque classiquement l'Etat décaisse au fur et à mesure des besoins et des décaissements réellement réalisés. L'EPTB touchera donc 13,5 M€ avant la fin de l'exercice 2021, qui n'apparaissaient pas au moment de l'adoption du budget primitif, pas davantage au moment du budget supplémentaire. Ces 13,5 M€ ne règlent en rien les perspectives sur lesquelles il va falloir travailler à l'avenir, mais permettent en tout cas de ne pas craindre des différés ou des difficultés dans le versement de la participation de l'État.

**Patrick OLLIER** déclare que la Métropole apporte un soutien total au projet proposé et souligne que le conseil métropolitain a voté les 2,3 millions avec beaucoup de plaisir, qui sont la marque dans le cadre de la GEMAPI de son engagement total auprès de l'établissement. Il exprime également le souhait de trouver ensemble d'autres acteurs pour financer le projet. Si tel était le cas, la Métropole serait prête à reconduire une subvention pour la prochaine période.

**Denis LARGHERO** s'associe aux hommages légitimes qui ont été rendus au président, en début de séance, au nom du département des Hauts-de-Seine. Il souligne que M. MOLOSSI a su tenir la barre, tout au long des années, dans un contexte institutionnel de montagnes russes. Il a su surtout permettre et assurer les conditions du débat et de l'expression des positions, des intérêts de chacun des Départements, tout en maintenant la qualité de service, qui est l'objet premier de l'établissement public, et son élargissement à celles et ceux qui l'ont rejoint. Il espère le revoir rapidement. Sur le budget supplémentaire, il pointe du doigt la nécessité de pouvoir avoir une présentation analytique sur ce qui relève de l'étiage et ce qui relève de la Gemapi.

Dans la mesure où les uns et les autres ont fait des choix différents par rapport à la loi Fesneau, il juge important d'avoir cette vision dans les documents. Cela permettrait d'avoir une meilleure lisibilité à l'avenir, y compris dans la présentation des éléments en direction des collectivités.

**Frédéric MOLOSSI** répond qu'il s'associe aux remarques qui viennent d'être faites d'autant plus qu'elles figuraient dans les recommandations de la Chambre régionale des comptes qui ont été remises il y a quatre ans, auxquelles une réponse avait été apportée mais pas totalement sur ce dernier point.

Monsieur MOLOSSI précise que deux prestations ont été lancées, l'une sur les perspectives budgétaires et l'autre sur la question de la redevance, dont les conclusions devraient être disponibles à la veille de l'été, et présentées au Comité syndical de la rentrée prochaine. Ces prestations auront pour conséquence qu'il faudra travailler à la mise en place d'une comptabilité analytique pour à la fois se conformer aux attentes des membres et aux recommandations qui avaient été faites. À compter du prochain exercice budgétaire, il devrait être possible d'atteindre cet objectif sur lequel les équipes travaillent avec détermination.

En écho aux propos de Patrick OLLIER, il rappelle, puisque c'est un peu l'heure du bilan et des perspectives, que l'EPTB a connu au fil des ans, une érosion sensible des contributions pour des raisons diverses et variées, qui lui ont fait perdre près de 30 % du montant des contributions. Les membres de l'EPTB ont en responsabilité conjointe notamment quatre ouvrages qui à la fois rendent des services et nécessitent des investissements. Au-delà du chantier de la comptabilité analytique, il faudra aussi dès la rentrée, envisager un tour de table avec l'ensemble des parties prenantes de l'établissement pour s'attarder sur des perspectives à court, moyen et long terme, notamment de recettes, pour pouvoir assumer convenablement, et dans le cadre d'une gestion saine et équilibrée, les enjeux relatifs aux ouvrages existants. Il faudra également anticiper une réflexion sur l'exploitation du nouvel ouvrage de la Bassée, sensiblement différente de celle des ouvrages actuels qui ne sont pas tout à fait de même nature. Une fois construit, le nouvel ouvrage nécessitera des hommes et des femmes susceptibles de prendre en charge son déclenchement, de vérifier son bon état et d'assurer son entretien.

Le président Molossi ne propose pas d'ouvrir le débat aujourd'hui, mais souligne que ce sont les sujets sur lesquels il faudra consacrer un temps spécifique, d'abord entre équipes politiques pour dégager des perspectives en recherchant comme toujours le consensus, avant que les services respectifs n'en traduisent la déclinaison.

**Colombe BROSEL** déclare que l'EPTB se trouve dans une période de sa vie extrêmement dense, passionnante d'un point de vue intellectuel, riche d'un point de vue politique, du coup parfois complexe d'un point de vue technique parce que les choix politiques, et assumés comme tels, que les uns et les autres ont pu faire et qui ne sont pas tous les mêmes, ont des implications, qui ne sont pas que politiques mais aussi techniques, extrêmement fortes. L'ensemble des élus locaux est impacté par cela dans une période où tous les territoires sont également touchés par la crise sanitaire et la crise sociale. Pour rappel, sur Paris, il y a eu plus 14 % d'allocataires du RSA en un an. La crise sanitaire a un coût en tant que crise sanitaire, mais également en tant que crise sociale majeure. Les débats qui par essence sont complexes, parce que techniquement complexes dans un contexte qui évolue, sont aussi des débats qui ne sont pas simples d'un point de vue budgétaire dans des périodes où les uns et les autres ont des équilibres parfois impossibles à réaliser.

Madame Brosel souhaite remercier l'ensemble des services de la ville et de l'EPTB qui nouent ce dialogue dans un contexte délicat, et remercier le président MOLOSSI, puisque le moment est venu de le faire, même si elle est persuadée de le retrouver d'ici quelques semaines, pour l'impulsion qu'il donne et pour son choix de construire le chemin du consensus. Ce chemin permet d'avancer et de présenter les différentes possibilités de choix politiques, dont celui de Paris, en ce qui concerne la GEMAPI.



Élu.e.s en premier lieu, services en second lieu, ont besoin de prendre la mesure, de ce que ça signifie en termes de fonctionnement, de parvenir à travailler dans une période caractérisée par l'incertitude sur un certain nombre de sujets, notamment financiers, et d'arriver à construire le chemin du moyen terme.

Sur les derniers mois, elle fait le constat d'une accélération des transformations structurelles, lourdes, à l'EPTB, et juge qu'il faut arriver à reconstruire un cadre qui permette de travailler, évidemment sur le court terme mais aussi sur le moyen terme, ce qui permettra d'anticiper au mieux et de construire la poursuite du chemin. Elle indique qu'elle aura grand plaisir à continuer à travailler avec Frédéric MOLOSSI et ne doute pas que les élu.e.s continueront à travailler avec le Président et l'ensemble des collègues de la ville de Paris avec le souci de construire le court terme, mais aussi le moyen terme et le long terme.

**Frédéric MOLOSSI** remercie Colombe Brossel pour son intervention. Puis il indique qu'il fait sienne l'expression consistant à dire qu'il faut travailler ensemble à l'élaboration du chemin des moyens termes. En effet, il souhaite vivement y parvenir avec l'ensemble des partenaires qui constituent la gouvernance de l'établissement. C'est un intérêt d'abord partagé et ce serait pour toutes et tous un confort de travail qui permettrait d'avancer encore mieux. Il prend acte des incertitudes et des difficultés parfois rencontrées par les uns et les autres en qualité d'élus locaux quand il s'agit de faire un certain nombre de choix notamment financiers. Il rappelle qu'il a toujours essayé avec l'ensemble des partenaires de travailler avec chacune des parties prenantes, non seulement au moyen terme, mais au rapprochement des points de vue et à la création de dynamiques communes. Si les circonstances le lui permettent, il fera sienne l'idée d'y travailler. Monsieur MOLOSSI remarque que, d'une certaine manière, le président OLLIER a dit la même chose en évoquant les perspectives d'avenir. Par ailleurs, il prend acte des propos de Denis LARGHERO s'agissant des Hauts-de-Seine. Il en retient une volonté partagée de prendre un vrai temps de travail, peut-être hors actualité quotidienne, qui permette de poser les données du problème, d'y réfléchir ensemble, de voir la part que chacune et chacun devra prendre dans la perspective de moyen terme. Une fois la feuille de route politique posée, il reviendra à chacun d'animer les différents services pour parvenir à sa traduction opérationnelle. Le Président rappelle que cette feuille de route se caractérisera notamment par l'accent mis sur les sujets d'investissement, au-delà même du projet de la Bassée. Puis, il remercie ses collègues pour leurs remarques, leurs questions qui témoignent d'une envie de poursuivre les travaux réalisés ensemble. Il souligne que les éventuelles difficultés ou ajustements auxquels il faudra procéder ont retenu toute son attention et que le nécessaire sera fait, comme toujours par le passé, pour les résoudre.

**François VAUGLIN** déclare qu'il adhère à tout ce qui vient d'être dit, notamment par le président OLLIER, par Colombe BROSEL, par le président MOLOSSI. Il exprime le souhait de pouvoir retrouver le président très bientôt. Puis, il s'excuse de devoir quitter la séance et signale avoir laissé un pouvoir.

**Frédéric MOLOSSI** remercie François VAUGLIN pour sa présence, son soutien, son niveau d'exigence et l'esprit fraternel dont il a toujours fait preuve.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**Jean-Michel VIART et François VAUGLIN quittent la séance.**



**DÉLIBÉRATION N°2021-33/CS RELATIVE À LA MÉTHODE ET AUX DURÉES D'AMORTISSEMENT**

**Frédéric MOLOSSI** indique que les modalités actuelles d'amortissement de l'Établissement ont été fixées par plusieurs délibérations depuis 2003. Afin de prendre en considération les évolutions de l'instruction comptable et de la durée de vie de certains biens, il est proposé au Comité Syndical de prendre une nouvelle délibération regroupant les conditions d'amortissement, afin notamment de les adapter au mieux aux spécificités des biens de l'Établissement.

Il s'agit essentiellement de prendre en compte « le chantier de la Bassée » pour lequel il est proposé de porter la durée d'amortissement à **60 ans** afin de le faire concorder avec la durée d'amortissements des ouvrages hydrauliques existants.

Par ailleurs, la délibération rappelle les règles de gestion relatives aux amortissements appliqués.

En point d'attention, **Didier GUILLAUME** déclare qu'il ne doute pas que les services seront attentifs à ce que les contributions ne financent que les dépenses réelles et non l'amortissement. Par ailleurs, il suggère de réfléchir à un plan d'amortissement à long terme au regard des travaux qu'il y aura sur l'ensemble des opérations.

**Frédéric MOLOSSI** répond qu'il entend la remarque sur le premier sujet, mais souligne qu'elle est en même temps implicite puisque ce sont les règles comptables qui prévalent. Il rassure les élu.e.s sur le fait que son administration et lui-même veilleront comme ils l'ont toujours fait, à ce que les règles comptables soient strictement appliquées. Il souligne qu'il n'y a pas de raison de changer de cap. En tout cas, en ce qui le concerne, il ne prendrait jamais une telle initiative.

Sur la question des amortissements à long terme, Monsieur MOLOSSI signale que porter à 60 ans la durée d'amortissement de la Bassée permet de donner une cohérence avec les autres ouvrages. En revanche il ignore s'il est possible d'envisager d'aller au-delà de 60 ans, qui semble déjà une durée relativement longue comparée à d'autres investissements publics. Ayant pour principe de ne fermer la porte à aucun sujet, il précise que, s'il devait advenir des discussions sur ce point, il n'aurait pas d'opposition à en débattre.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-34/CS RELATIVE AU BAIL DE SOUS-LOCATION AU BÉNÉFICE DE L'ANEB**

**Frédéric MOLOSSI** indique qu'une évaluation de l'utilisation des locaux a été faite, trois ans après le déménagement. Suite à cette analyse et au développement du télétravail, indépendamment de la pandémie, qui génère une occupation différente des locaux, il est proposé d'en optimiser l'utilisation en procédant à de la sous-location à des acteurs notamment intéressés par le sujet de l'eau. Cela permettra de réduire les charges de loyer et les dépenses de fonctionnement de l'établissement. Ce principe de sous-location a été acté avec le propriétaire Il est prévu de mettre en sous-location une surface de 144 m<sup>2</sup>, ce qui peut représenter une recette allant jusqu'à 132 500 € annuels.

Le projet de bail qui est soumis au Comité syndical est un premier projet qui correspond à la mise en sous-location d'une surface de 35 m<sup>2</sup> situés au 2<sup>e</sup> étage au bénéfice de l'Association nationale des élus de bassin (ANEB), qui occupe actuellement des locaux à la limite de l'insalubrité, et dont le bail arrive à échéance. Des démarches sont en cours pour trouver d'autres organisations pouvant être intéressées par les locaux qui seront libérés au 3<sup>e</sup> étage.

**Monsieur MOLOSSI** précise qu'il va quitter la salle pour cette délibération car, même si les discussions avaient été entamées en amont, il a été désigné récemment président de l'ANEB.

**Daniel GUERIN** déclare qu'il ne peut que se réjouir de cette recherche de rationalisation, ayant été le seul à l'époque à voter contre la location de ces nouveaux locaux très coûteux.

**Frédéric MOLOSSI quitte la salle et confie la présidence de la séance à Patrick OLLIER qui met aux voix la délibération.**

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-35/CS RELATIVE À LA CESSION DE DEUX HABITATIONS JUMELÉES SITUÉES AUX 2 ET 4 RUE CARON À MATHAUX (AUBE)**

**Frédéric MOLOSSI** indique qu'il s'agit de se séparer de logements de fonction qui ne sont plus utilisés en les cédant au prix des Domaines, soit un montant de 260 000€.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-36/CS RELATIVE À LA CESSION DE PARCELLES DÉLAISSÉES – COMMUNE DE MONTIGNY-EN-MORVAN**

**Frédéric MOLOSSI** indique qu'il s'agit de petites parcelles délaissées, isolées et non attenantes au lac de Pannecièrre, sans aucun intérêt pour l'EPTB Seine Grands Lacs, cédées pour la somme de 13 000 €.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-37/CS APPROUVANT, DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE SITE PILOTE DE LA BASSÉE, UN CONTRAT D'OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE) RELATIF À LA RÉALISATION DES ACTIONS DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET DE COMPENSATION ÉCOLOGIQUE**

**Frédéric MOLOSSI** indique que, par-delà la stratégie foncière de SGL pour réaliser le casier ainsi que les actions de valorisation écologique et de compensation écologique, l'EPTB a choisi, pour répondre aux besoins d'occupation à long terme relatifs aux engagements sur 30 ans et plus, d'opter pour la signature de contrats d'obligation réelle environnementale (ORE). Ce contrat permet l'indemnisation des bénéficiaires qui sont, dans le premier cas, les propriétaires et collectivités volontaires et, dans le second cas, les collectivités concernées.

Les ORE sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire met en place une protection environnementale, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire.

L'ORE est un dispositif foncier de protection de l'environnement particulièrement adapté à la finalité des actions portées par l'EPTB (Maintien, conservation, gestion ou restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques)

Un modèle de contrat ORE est joint en annexe 1.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-38/CS RELATIVE AU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'OPÉRATION PILOTE DU PROJET GLOBAL D'AMÉNAGEMENT DE LA BASSÉE**

**Frédéric MOLOSSI** indique que l'EPTB a sollicité la mise en place d'un dispositif d'évaluation, conformément aux conclusions du débat public.

L'opération désormais financée et autorisée, le dispositif est proposé à l'approbation du Comité syndical.

Il s'agit dans un premier temps d'évaluer la « Phase chantier » pour maintenir une information et une concertation de qualité, au sein même du comité syndical, mais aussi auprès des élus locaux, des riverains, des ONG et des administrations.

Le dispositif consiste à mettre en œuvre un reporting régulier suivant une grille de critères d'évaluation, ainsi qu'une gouvernance permettant l'échange critique de ce reporting ainsi que les arbitrages.

En phase chantier, cette grille de critères est organisée autour du respect du programme de l'opération pilote, de la qualité du chantier et de son coût, ainsi que de l'intégration du projet au territoire.

Cette grille évoluera à la fin du chantier pour la phase d'exploitation.

Cette évaluation doit concourir à maintenir la bonne acceptabilité du projet.

**Célia BLAUDEL** salue cette délibération. Elle insiste sur l'attention côté parisien pour le dispositif d'évaluation du chantier en tant que tel et rappelle qu'un travail d'évaluation du casier pilote est déjà en cours, qu'il reste à savoir à quel moment il sera possible de commencer aussi à travailler sur les critères et le dispositif d'évaluation du casier une fois réalisé.

**Frédéric MOLOSSI** répond que l'attention portée par la Ville de Paris au dispositif d'évaluation est partagée de manière générale. Il souligne qu'il y a une forme d'obligation puisque, depuis le départ, une des conditionnalités du projet est son évaluation. C'est d'ailleurs la raison qui a conduit à ne retenir, à ce stade, à l'issue du débat public, qu'un projet dit pilote, qui bien évidemment n'a de sens que s'il est évalué pour mesurer s'il y aura une opportunité ou non d'aller au-delà, c'est-à-dire de réaliser à terme l'entièreté du projet qui comportait au total neuf bassins de rétention. Il précise également que l'EPTB souhaite une forme d'exemplarité dans la conduite de ce projet à tous points de vue.

**Monsieur MOLOSSI** signale également que l'EPTB est entré en discussion avec le Parc naturel de la Bassée dans la perspective d'une éventuelle convention avec ce partenaire, sur la question de la gestion des compensations écologiques prévues dans le dispositif, qui pourraient, le moment venu, être confiées au parc naturel, ce qui devrait en garantir à la fois la pérennité et la qualité.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-39/CS RELATIVE, DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE SITE PILOTE DE LA BASSÉE, AU PROTOCOLE AMIABLE D'ÉVICTION DE L'ASSOCIATION « CLOS DES LACS » FIXANT LES CONDITIONS DE SON DÉPART DES PARCELLES H N°S 42-224-225-231 SOUS EMPRISE DE L'OPÉRATION**

Il s'agit d'organiser à l'amiable le départ de l'Association des parcelles sous emprise de l'opération. Cette association gère une activité de pêche par trop fragilisée par la réalisation du casier. En contrepartie des lieux libérés, l'EPTB indemniserà le locataire au prix des Domaines pour un coût de 57 913,15 €.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité.**

Puis, **Frédéric MOLOSSI** propose un point sur la Bassée, conformément aux demandes qui ont été formulées.

Concernant les travaux réalisés et à venir, la première étape des travaux préparatoires, réalisée au premier semestre 2021, a consisté dans :

- la coupe d'arbres,
- l'éradication de la « renouée du japon »,
- des fouilles archéologiques qui n'ont débouché à ce stade sur aucune découverte sensible.

Au deuxième semestre 2021, la coupe d'arbres continuera et sera suivie de l'installation pour travaux de construction. Aucun retard de planning global n'a été constaté. La réception de l'aménagement hydraulique est toujours prévue début 2024.

S'agissant des autorisations et recours, toutes les autorisations préfectorales ont été obtenues. L'EPTB est en attente des dernières autorisations communales en matière d'urbanisme, qui sont d'ores et déjà inscrites dans les séances des conseils municipaux des communes avant l'été 2021. Il y a eu plusieurs recours sur la déclaration d'utilité publique, mais aucun ne demandant la suspension du chantier. L'ensemble de ces recours a été instruit à la fois par les services de l'EPTB, son conseil juridique et par les services compétents de la préfecture, et sont considérés comme « inoffensifs » par rapport à la poursuite du chantier.

Concernant la libération foncière, les accords délibérés à ce jour représentent 39 % de la surface pour les digues et 25 % pour les mesures écologiques. Toute une série d'accords amiables seront formalisés dans le courant du dernier semestre 2021. Les premières audiences auprès du juge des expropriations sont prévues courant juillet 2021.

Sur le coût du projet, aucune alerte n'est apparue à ce jour, relative à un dépassement de coûts. Les marchés publics des travaux préparatoires ont été attribués à un coût inférieur aux estimations. Il reste des marchés publics de travaux de construction, économiquement significatifs, qui seront attribués au deuxième semestre 2021. Des négociations sont en cours avec un certain nombre d'entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres sur le marché de construction des digues, qui représente 40 M€ HT, soit 50 % du coût des travaux. Aucune des offres remises ne va au-delà des estimations qui ont été faites. Il n'y a a priori pas de raison d'avoir de mauvaise surprise en matière de dépassement du coût de l'opération au terme des négociations en cours.

Sur la base de la précédente délibération relative au suivi, un retour sera fait à chaque Comité Syndical sur l'évolution du chantier de la Bassée. La prochaine fois une note écrite sera fournie.

**DÉLIBÉRATION N° 2021-40/CS RELATIVE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Le Président MOLOSSI précise qu'outre la version dématérialisée qui a été envoyée à tous les membres du Comité syndical, une version papier sera envoyée à chaque collectivité.

*Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-41/CS RELATIVE AU PLAN DE GESTION DE CRISE**

Il s'agit de proposer le plan de gestion de crise et notamment son volet communication de crise. En complément de ce plan, une démarche de maintien en conditions opérationnelles est également proposée.

L'ensemble du dossier comprend :

- Le plan de gestion de crise (PGC)
- Le plan de continuité d'activité (PCA)
- La présente communication dédiée au plan de gestion de crise
- Le maintien en conditions opérationnelles de l'EPTB

*Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-42/CS RELATIVE AU PLAN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2021-2025**

Depuis 2015, l'EPTB est engagé dans une démarche de réduction de son empreinte carbone. La réalisation d'un bilan carbone avait permis d'évaluer l'impact des activités en termes d'émission de gaz à effet de serre et d'en déduire un premier plan d'actions.

Lors du CS du 25 juin 2020, une politique environnementale ambitieuse pour l'Établissement avait été définie.

Il est proposé aujourd'hui de doter l'EPTB d'un plan de transition énergétique qui fera l'objet d'évaluations périodiques, non seulement en termes de réalisation des actions, mais également en termes d'impact réel de ces mesures sur l'empreinte carbone de l'EPTB.

Ce plan vise :

- À exploiter les potentiels des ouvrages et emprises de l'EPTB pour produire de l'énergie;
- À activer tous les leviers permettant en interne de réduire la consommation énergétique de l'EPTB.

Il s'accompagne de mesures d'une attention toute particulière pour :

- Le suivi et la préservation de la qualité des eaux des lacs ;
- Le renforcement de la gestion durable du patrimoine forestier ;
- La définition et le suivi de l'application des clauses environnementales dans les conventions d'occupation, les autorisations d'occupation temporaire (AOT)...

*Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-43/CS RELATIVE À LA CANDIDATURE DE L'EPTB À L'APPEL À PROJETS « INNOVATION POUR LA GESTION DE L'EAU, TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE » PORTÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Il s'agit de répondre à un appel à projets de l'Agence de l'Eau relatif à l'innovation numérique pour la gestion de l'eau. L'enveloppe globale de cet appel à projets est de 15 millions d'euros.

Dans le cadre de ses missions de soutien d'étiage, l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite porter avec le BRGM – « Bureau de recherches géologiques et minières », service géologique national - un programme de recherche et de développement partagé pour l'amélioration du modèle hydrologique de prévision des écoulements de la Marne.

Le coût du projet est de 252 000 € sur 18 mois

L'aide attendue de l'Agence de l'eau est estimée à hauteur de 60 % des dépenses, soit un montant prévisionnel de 151 200 € TTC.

Le BRGM participera à hauteur de 20 % maximum, donc un reste à charge de 20 % pour SGL.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-44/CS RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPTB SEINE GRANDS LACS ET LE SDDEA**

La convention concerne un partenaire « historique » de l'EPTB qui intervient sur le territoire aubois, qui est un acteur central du PAPI de Troyes et de la Seine centrale.

Il s'agit ici de normaliser les relations de partenariat pour une durée de 3 ans (2021-2024) et de renforcer les liens institutionnels et techniques entre les deux signataires.

Le détail de cette convention est donné dans le dossier de séance.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-45/CS RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPTB ET LE SDDEA, RELATIVE À DES MISSIONS D'ANIMATION, DE COORDINATION, D'INFORMATION ET DE CONSEIL.**

Il s'agit de passer convention pour que ce même Syndicat, moyennant participation financière, puisse bénéficier de l'ingénierie de l'EPTB au sein de sa cellule d'accompagnement qui regroupe avant les délibérations du jour, 6 Communautés d'Agglomération et 1 syndicat.

Les statuts autorisent à réaliser des missions de coopération et des prestations se rattachant à son objet ou ses compétences ou dans leur prolongement, aux fins de développer, promouvoir et réaliser les opérations à mener pour atteindre les objectifs partagés.

Pour mémoire, l'ensemble de ces partenariats permet de générer une recette globale de 118 500 € destinée à couvrir les charges de l'EPTB.

Par délibération du 29 juin 2021, le SDDEA exprime le souhait d'adhérer à la Cellule d'accompagnement de l'EPTB Seine Grands Lacs pour un montant annuel de **8 696 euros**.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-46/CS RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPTB ET LE S3M, RELATIVE À DES MISSIONS D'ANIMATION, DE COORDINATION, D'INFORMATION ET DE CONSEIL**

S3M est le Syndicat mixte de la Marne moyenne qui couvre notamment le TRI de Châlons-en-Champagne. C'est la première collaboration avec un TRI.

Les premiers contacts institutionnels sont en voie d'être formalisés. Il s'agit ici de passer convention pour que ce Syndicat, moyennant participation financière, puisse bénéficier de l'ingénierie de l'EPTB au sein de sa cellule d'accompagnement qui regroupe avant les délibérations du jour, 6 Communautés d'Agglomération et 1 syndicat.

La déclinaison opérationnelle porte sur les domaines suivants :

- La mise en œuvre de stratégies locales de gestion du risque inondation et l'accompagnement à l'élaboration et au suivi de PAPI ;
- L'appui à la mise en œuvre d'un diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations et du Décret digues du 25 mai 2015;
- L'accompagnement dans la réalisation ou mise à jour de plans communaux de sauvegarde et la formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle (PPMS, PCA, PCS, etc.).

Le 7 mai 2021, le S3M a délibéré pour pouvoir adhérer à la Cellule d'accompagnement pour un montant annuel de **4 429 euros**.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**COMMUNICATION N° 2021-47/CS RELATIVE AU DISPOSITIF EPISEINE**

Le plan de communication EPISEINE est un outil inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, et réalisé à la demande des acteurs du territoire, ce dispositif s'appuie sur la plateforme web Episeine.fr.

Episeine s'adresse aux différentes populations (grand public, scolaires, entreprises, collectivités, élus...)

La communauté digitale EPISEINE dépasse désormais les 6 000 abonnés sur Facebook, 700 sur LinkedIn, 600 sur Twitter et 400 sur Instagram. Parallèlement, le référencement naturel du site Episeine.fr sur internet est en nette hausse. Plus de 1 200 personnes ont déjà bénéficié des formations proposées, avec un excellent taux de satisfaction.

Pour l'année 2021, 2 objectifs stratégiques orientent le plan d'actions d'EPISEINE :

- L'amélioration de l'engagement des membres de la communauté EPISEINE ;
- L'élargissement de l'audience aux habitants du bassin amont de la Seine.

L'année 2021 verra également l'élargissement du service EPISEINE sur les 4 PAPI amont de la Seine (Marne, Vallage et Perthois, Loing, Yonne et Seine supérieure).

*Le Comité syndical donne acte à l'unanimité.*



**DÉLIBÉRATION N° 2021-48/CS RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TERRITOIRE PILOTE DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE ÉCOLE, DU RU DE LA MARE-AUX-ÉVÉES ET DE LEURS AFFLUENTS ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

Cette convention témoigne de l'énorme avancée du travail réalisé par nos équipes en direction du monde agricole.

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, pour une bonne et équilibrée gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, le monde agricole est incontournable

Pour rappel, dans le cadre de notre travail sur les ZEC, des conventions de partenariat avec nos cinq territoires pilotes pour lesquels nous avons délibéré lors du dernier CS (soutien financier aux développements d'action concourant à) ont été établies :

- Le territoire pilote du Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents et la chambre d'agriculture de région Ile-de-France
- Le territoire pilote de l'EPAGE SEQUANA et la chambre d'agriculture de Côte d'Or
- Le territoire pilote du Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents et la chambre d'agriculture de la Haute-Marne
- Le territoire pilote Vanne/Yonne représenté par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, le Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents et le Syndicat Mixte Yonne Médiann et les chambres d'agriculture de l'Aube et de l'Yonne
- Le territoire pilote de l'Epage du Bassin du Loing et les chambres d'agriculture du Loiret, de l'Yonne, de Région Ile-de-France

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-49/CS RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TERRITOIRE PILOTE DE L'EPAGE SEQUANA ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE-D'OR**

**Frédéric MOLOSSI** indique que ces délibérations renvoient également au soutien apporté aux projets de ZEC sur lesquels le Comité syndical a délibéré lors du dernier Comité Syndical, qui permettent la mise en œuvre d'opérations de préservation de zones d'expansion des crues.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-50/CS RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TERRITOIRE PILOTE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA MARNE ET DE SES AFFLUENTS ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-MARNE**

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-51/CS RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TERRITOIRE PILOTE DE VANNE/YONNE REPRÉSENTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU GRAND-SÉNONAIS, LE SYNDICAT MIXTE DE LA VANNE ET DE SES AFFLUENTS, ET LE SYNDICAT MIXTE YONNE MÉDIAN ET LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE L'AUBE ET DE L'YONNE**

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-52/CS RELATIVE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TERRITOIRE PILOTE DE L'EPAGE DU BASSIN DU LOING ET LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DU LOIRET, DE L'YONNE, DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-53/CS RELATIVE À LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ÎLE-DE-FRANCE, DANS LE CADRE DU PROJET RESCALE**

Il s'agit d'un projet ambitieux associant la Chambre d'Agriculture d'Ile de France à travers son observatoire des Terres Agricoles Inondées et SGL pour pouvoir intégrer un consortium de structures dont la Caisse Centrale de Réassurance, dans le cadre du projet ReScale. Point à souligner, c'est la première fois que SGL s'associe avec une chambre.

Le projet européen ReScale s'insère dans l'appel « restauration de la biodiversité et des services écosystémiques », pour la mise en place d'actions de restauration pour répondre à la réduction des risques naturels, au développement socio-économique, à la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau.

Le groupe de travail développé par la Caisse Centrale de Réassurance dans lequel s'intégreraient l'EPTB Seine Grands Lacs et la Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile de France est dédié à l'analyse de la réduction des risques naturels (en termes de dommages économiques) par la mise en place de solutions fondées sur la nature

Pour atteindre ces objectifs, l'EPTB Seine Grands Lacs et la Chambre d'Agriculture ont identifié les besoins d'expertises qui seraient partagés entre la Chambre et l'établissement.

La réponse à l'appel à projet prévoit de solliciter, au bénéfice de l'EPTB Seine Grands Lacs, un budget de 1 471 877,50 € pour les 4 années de sa durée correspondant à l'expertise mobilisée et au financement de travaux de restauration de zones d'expansion de crues au sein des 5 territoires pilotes.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2021-54/CS RELATIVE AU PLAN DE FORMATION 2021-2022**

La hausse de 33 % en 2019 consacrée à la formation a été maintenue par le Comité Syndical lors du budget 2020 et 2021.

Le budget annuel voté est donc de 100.000 € permettant l'organisation de formations hors CNFPT.

Le plan présenté en annexe de cette présente délibération est composé de quatre parties :

- Les axes stratégiques,
- Les formations obligatoires,
- Les formations des représentants du personnel,
- Le compte personnel de formation.

Il a fait l'objet d'une présentation au comité technique le 9 mars 2021.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-55/CS RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION AINSI QUE POUR LA GESTION DE CRISE**

Si les personnels de l'exploitation sont inscrits au régime des astreintes-courantes et en cas de crise, il n'en est pas de même pour les personnels de la DSI et pour les membres du CODIR.

Cette délibération vient combler ce manque

Pour la maintenance des systèmes d'information, il est proposé de scinder ces astreintes en deux dispositifs :

- L'astreinte courante de la Direction des Systèmes d'Information
- L'astreinte de crise de la Direction des Systèmes d'Information

Pour l'astreinte de direction en lien avec la gestion de crise, il s'agira d'une astreinte de sécurité qui se tiendra le week-end, du vendredi 18h au lundi 8h

Le coût estimé de l'ensemble de ces mesures est de 12 000€ annuels, qui seront intégrés aux dépenses de masse salariale.

La mise en place de ces nouveaux dispositifs d'astreinte, présentés au comité technique du 18 mai 2021 est proposée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-56/CS RELATIVE À LA CRÉATION ET LA SUPPRESSION D'EMPLOIS**

Afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services, il est proposé la transformation de deux emplois permanents.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité.**

**La séance est close à 16h30**

  
Le Secrétaire de séance,  
Régis SARAZIN